



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE CENOVUS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée extraordinaire (l'« **assemblée de Cenovus** ») des porteurs (les « **actionnaires de Cenovus** ») d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires de Cenovus** ») de Cenovus Energy Inc. (« **Cenovus** ») se tiendra à 13 h (heure de Calgary) le mardi 15 décembre 2020, en format virtuel, dans le cadre d'une webdiffusion en directe accessible en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/418831959> aux fins suivantes :

1. étudier et, s'il est jugé souhaitable de le faire, approuver, avec ou sans modification, une résolution ordinaire, dont le texte intégral figure à l'annexe C de la circulaire de sollicitation de procurations conjointe datée du 9 novembre 2020 (la « **circulaire** ») visant à approuver et à autoriser ce qui suit :
 - a) l'émission (i) du nombre d'actions ordinaires de Cenovus et de bons de souscription d'actions ordinaires de Cenovus (les « **bons de souscription de Cenovus** ») qui permettra à Cenovus de s'acquitter de ses obligations prévues dans la convention d'arrangement (au sens donné à ce terme ci-dessous) d'émettre des actions ordinaires de Cenovus en échange d'une tranche des actions ordinaires (les « **actions ordinaires de Husky** ») du capital de Husky Energy Inc. (« **Husky** ») détenues par chaque porteur d'actions ordinaires de Husky (les « **actionnaires de Husky** ») et des bons de souscription de Cenovus en échange du reliquat des actions ordinaires de Husky détenues par chaque actionnaire de Husky de sorte que, globalement, chaque actionnaire de Husky recevra une contrepartie de 0,7845 action ordinaire de Cenovus et 0,0651 bon de souscription de Cenovus pour chaque action ordinaire de Husky et (ii) du nombre d'actions ordinaires de Cenovus qui seront émises à l'exercice, à l'occasion, A) de bons de souscription de Cenovus et B) d'options de remplacement visant l'achat d'actions ordinaires de Cenovus attribuées par Cenovus à titre de contrepartie pour les options en cours visant l'achat d'actions ordinaires du capital de Husky (la « **résolution relative à l'émission d'actions** ») conformément à un plan d'arrangement en vertu de l'article 193 de la loi de l'Alberta intitulée *Business Corporations Act* mettant en cause Husky, les porteurs d'actions ordinaires de Husky, les porteurs d'actions privilégiées de Husky et les porteurs d'options de Husky et Cenovus, conformément aux modalités d'une convention d'arrangement intervenue le 24 octobre 2020 (la « **convention relative à l'arrangement** ») entre Cenovus et Husky, tel qu'il est décrit plus en détail dans la circulaire;
 - b) la modification de la convention relative au régime de droits des actionnaires modifiée et mise à jour intervenue le 25 avril 2018 entre Cenovus et Services aux investisseurs Computershare inc. (la « **convention relative au régime de droits des actionnaires de Cenovus** »), telle qu'elle est décrite dans la circulaire, et les autres modifications que le conseil d'administration de Cenovus (le « **conseil de Cenovus** ») pourrait juger raisonnablement nécessaires pour garantir qu'une acquisition, par une personne donnée, d'actions ordinaires de Cenovus ou de droits visant l'acquisition d'actions ordinaires de Cenovus dans le cadre (i) de l'arrangement, (ii) des bons de souscription de Cenovus, notamment par leur exercice, ou (iii) de l'exercice de tout droit préférentiel de souscription, notamment dans le cadre de tout placement complémentaire, aux termes de toute convention relative aux droits préférentiels de souscription (au sens donné à ce terme dans la circulaire), n'entraînera pas d'« événement déclencheur » ou de « libération des droits » (au sens donné à ces termes dans la convention relative au régime de droits des actionnaires de Cenovus);
2. traiter les autres questions qui seront dûment soumises à l'assemblée de Cenovus ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

La circulaire renferme des détails précis sur les questions qui seront soumises à l'assemblée de Cenovus.

Le conseil de Cenovus recommande à l'unanimité aux actionnaires de Cenovus de voter EN FAVEUR de la résolution relative à l'émission d'actions. La réalisation de l'arrangement est conditionnelle à l'approbation de la résolution relative à l'émission d'actions à l'assemblée de Cenovus. Si la résolution relative à l'émission d'actions n'est pas approuvée par les actionnaires de Cenovus, l'arrangement ne sera pas réalisé.

Chaque action ordinaire de Cenovus à laquelle sont rattachés des droits de vote qui seront exercés à l'égard de la résolution relative à l'émission d'actions confèrera à son porteur un droit de vote à l'assemblée de Cenovus. La résolution relative à l'émission d'actions doit obtenir l'approbation de la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires de Cenovus présents en personne (virtuellement) ou représentés par procuration à l'assemblée de Cenovus.

La date de clôture des registres (la « **date de clôture des registres relative à Cenovus** ») à laquelle il sera établi quels actionnaires de Cenovus ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée de Cenovus et de voter à cette assemblée est fixée à la fermeture des bureaux le 9 novembre 2020. Les actionnaires de Cenovus dont les noms figureront au registre des porteurs des actions ordinaires de Cenovus à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres relative à Cenovus auront le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée de Cenovus et de voter à cette assemblée.

En raison des répercussions sans précédent sur la santé publique de la pandémie de coronavirus 2019, aussi appelé la COVID-19, et conformément aux recommandations des responsables de la santé publique au Canada visant l'annulation des grands rassemblements, l'assemblée de Cenovus se tiendra virtuellement dans le cadre d'une webdiffusion en direct afin d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité de la collectivité, des actionnaires, des employés et des autres parties intéressées. Les administrateurs et les membres de la direction de Cenovus estiment que ce format permettra aux actionnaires de Cenovus d'assister de façon sécuritaire à l'assemblée de Cenovus, compte tenu des restrictions visant les déplacements et les rassemblements qui demeurent en vigueur ainsi que des préoccupations relatives à la santé. Bien que les actionnaires de Cenovus et les fondés de pouvoir dûment nommés ne seront pas en mesure d'assister à l'assemblée de Cenovus en personne, sans égard à leur emplacement et à leur propriété de titres, ils auront tous la possibilité de participer à l'assemblée de Cenovus et de voter à l'égard de la résolution relative à l'émission d'actions. La grande majorité de nos actionnaires votent par procuration avant l'assemblée, et tous les actionnaires sont invités à voter par procuration avant l'assemblée de Cenovus.

Les actionnaires de Cenovus inscrits peuvent assister à l'assemblée de Cenovus en personne (virtuellement) ou être représentés par procuration à cette assemblée. Les actionnaires de Cenovus qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée de Cenovus ou à toute assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report en personne sont invités à dater, signer et retourner le formulaire de procuration ci-joint afin qu'il soit utilisé à l'assemblée de Cenovus ou à toute assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report. Pour qu'il soit valide, le formulaire de procuration ci-joint doit être daté, signé et remis à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de Cenovus, à savoir Services aux investisseurs Computershare inc., (i) par la poste, dans l'enveloppe-retour ci-jointe, ou dans une enveloppe adressée à Services aux investisseurs Computershare inc., 100 University Avenue, North Tower, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; (ii) par télécopieur, au 1-866-249-7775; ou (iii) par Internet, à l'adresse www.investorvote.com, au plus tard à 13 h (heure de Calgary) le 11 décembre 2020 ou, si l'assemblée de Cenovus est ajournée ou reportée, au plus tard 48 heures (compte non tenu des samedis, des dimanches et des jours fériés en Alberta) avant le début de toute assemblée de Cenovus ajournée ou reportée. Le délai maximal pour la remise des formulaires de procuration pourrait faire l'objet d'une renonciation ou être prolongé par le président de l'assemblée de Cenovus, à son appréciation, sans préavis. Pour voter par Internet, vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 15 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration.

Si un actionnaire de Cenovus reçoit plus d'un formulaire de procuration parce qu'il est propriétaire d'actions ordinaires de Cenovus immatriculées à différents noms ou à différentes adresses, chaque formulaire de procuration doit être rempli et remis.

Aux termes du formulaire de procuration ci-joint, un fondé de pouvoir a un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications apportées aux questions mentionnées dans le présent avis et à d'autres questions dont l'assemblée de Cenovus, ou toute assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report, pourrait être saisie. À la date des présentes, exception faite des questions indiquées dans le présent avis, les membres de la direction de Cenovus ne sont au courant d'aucune modification ni d'aucune autre question dont l'assemblée de Cenovus pourrait être saisie. Les actionnaires de Cenovus qui prévoient retourner leur formulaire de procuration sont invités à examiner attentivement la circulaire avant de remettre leur formulaire de procuration.

À moins que des directives contraires expresses soient données dans le formulaire de procuration, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter en faveur de la résolution relative à l'émission d'actions.

Fait à Calgary, en Alberta, le 9 novembre 2020.

**PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CENOVUS ENERGY INC.**

(signé) « *Gary F. Molnar* »

Gary F. Molnar
Secrétaire général
Cenovus Energy Inc.